

La municipalité de Roquetoire vous invite à participer **au concours des maisons fleuries**.

Vous êtes passionné(e) par votre jardin, sachez que vous contribuez à l'embellissement de notre commune.

Ce concours ouvert à tous est avant tout destiné à favoriser le fleurissement de la commune et offrir un cadre de vie plus agréable à tous et à nos visiteurs.

Il se déroulera dans un esprit de convivialité et se terminera par la remise des prix et un verre de l'amitié.

Alors, n'hésitez pas à vous y inscrire !

Pour permettre à chacun de prendre connaissance des critères d'évaluation des jardins,

le bulletin d'inscription et le règlement sont téléchargeables sur le site de ROQUETOIRE et disponibles à la mairie.

L'inscription peut s'effectuer grâce au bulletin d'inscription à rendre en mairie, si vous ne pouvez vous déplacer, par un appel téléphonique au 03 21 39 05 07 en indiquant la catégorie. L'inscription prend fin le 30 juin 2022.



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE MAISONS FLEURIES 2022 :

ART.1 : INSCRIPTION :

Le concours de maisons fleuries est ouvert aux habitants de Roquetoire. Les inscriptions se font en mairie par bulletin ou téléphone en indiquant la catégorie.

ART.2 : MODALITÉS D'APPRECIATION :

Le concours des maisons fleuries est basé essentiellement sur la qualité de la décoration florale. Seules sont prises en considération les décorations visibles sur la voie publique :

- Aspect général de la décoration florale
- Choix des plantes
- Disposition et harmonie des couleurs
- Entretien des plantations

ART.3 : CATÉGORIES DU CONCOURS :

Peuvent participer au concours de maisons fleuries :

- Catégorie 1 : Maisons avec jardin visible de la rue
(qui peut constituer la décoration essentielle ou même unique)
- Catégorie 2 : Fenêtres, murs et balcons (sans jardin)

ART.4 : PASSAGE DU JURY :

Le jury passera courant juillet et août. **Le jury se donne le droit de classer une maison (même si celle-ci n'est pas inscrite au concours)** de ce fait elle entrera automatiquement dans le classement et recevra un lot.

ART.5 : ORGANISATION :

Le concours de maisons fleuries est proposé par la Commune de Roquetoire qui est chargée de l'organisation. Un jury procédera au classement des catégories précisées ci-dessus après avoir effectué plusieurs passages.

ART.6 : CADEAUX :

Chaque participant sera récompensé par un lot

ART.7 : COMMUNICATION DES RÉSULTATS :

Les lauréats seront informés par courrier.

ART.8 : ACCEPTATION DU RÉGLEMENT :

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

La municipalité de Roquetoire



I.P.N.S

BULLETIN D'INSCRIPTION à déposer en mairie

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Adresse Mail :

CATÉGORIES DE MAISONS :

1/ Maison avec jardin visible de la rue

2/ Fenêtres et murs et balcons (sans jardin)